

Réf: Dossier N° 080464

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DIALLO ET FRÈRE COMMUNICATION » en abrégé « DEF. COM »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
NIANGON LUBAFRIQUE, Lot 7165, Ilot 25

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/01/2022, et enregistrés au CEPICI le 04/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIALLO ET FRÈRE COMMUNICATION »
en abrégé « DEF. COM »

Objet : REPRÉSENTATION COMMERCIALE, TRANSFERT D'ARGENT, VENTE DE PRODUITS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
NIANGON LUBAFRIQUE, Lot 7165, Ilot 25

Dirigeant(s) : M DIALLO SOULEYMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00772 du 22/03/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°06937/GTCA/RC/2022 du 22/03/2022

